

# LE CANADA ET LA SÉCURITÉ EUROPÉENNE (1943-1952) : À LA RECHERCHE DE L'ÉQUILIBRE DES PUISSANCES

## II

par Stéphane Roussel, Paul Létourneau et Roch Legault

Stéphane Roussel est étudiant au doctorat au département de Science politique de l'Université de Montréal; Paul Létourneau est professeur au département d'Histoire de l'Université de Montréal; Roch Legault est étudiant au doctorat au département d'Histoire de l'Université de Montréal.

### La création de l'Alliance atlantique

Les négociations qui allaient mener à la création de l'Alliance débutent en mars 1948 et se poursuivront durant

douze mois. Le 19 juin 1948, St-Laurent mentionnera pour la première fois, de façon non équivoque, la volonté du Canada d'adhérer à une alliance réunissant les principaux pays occidentaux<sup>22</sup>. Celui-ci avait en effet plusieurs raisons de souhaiter la création de l'Alliance<sup>23</sup>, parmi lesquelles la recherche d'un contrepoids apparaît comme

un élément important. Si les références à la menace ponctuelle posée par l'URSS ont dominé le discours<sup>24</sup>, cette considération ne constitue peut-être pas la principale raison qui ait poussé le Canada à sauter dans le train de l'Alliance atlantique.

En premier lieu, ce geste répondait à la reconnaissance d'une réalité stratégique selon laquelle la sécurité et la prospérité du Canada étaient liées à celle de l'Europe occidentale, ainsi que la certitude que le pays serait inévitablement entraîné dans tout conflit d'importance en Europe. Le Canada devait donc contribuer à la sécurité européenne et, par ce fait même, à sa propre sécurité.

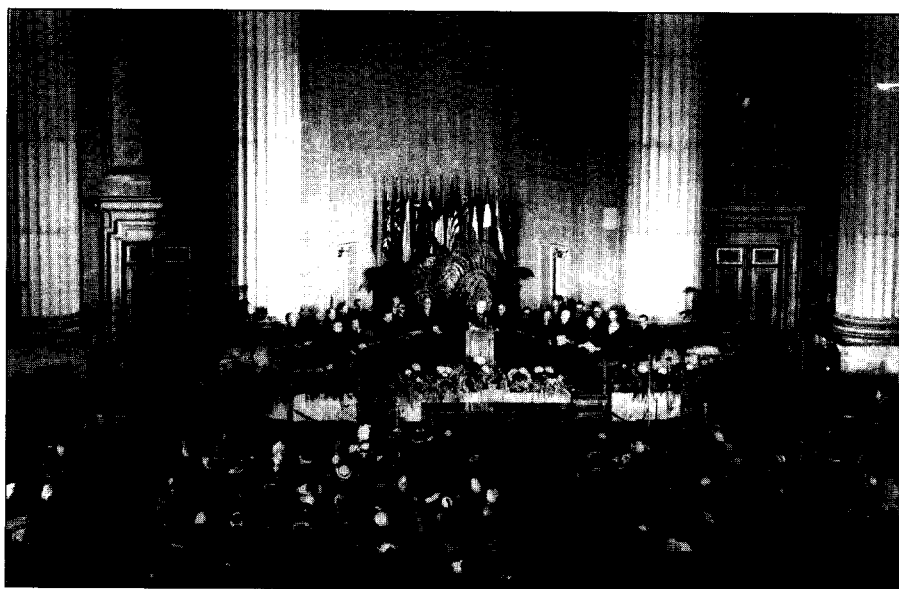
En second lieu, et il s'agit ici du point le plus important, l'Alliance devait permettre au Canada de résoudre, du moins en partie, le dilemme fondamental de sa sécurité : le plus grand allié est également celui qui constitue la principale menace pour sa souveraineté et son identité nationale. Dans le contexte d'une confrontation avec l'URSS, le territoire canadien acquerrait une importance

stratégique vitale<sup>25</sup> et plusieurs craignaient que Washington n'affiche que peu de considérations pour la souveraineté canadienne si la sécurité du territoire américain devait être mise en cause<sup>26</sup>.

Dans cette perspective, la création d'une alliance ou d'une association étroite regroupant les États d'Europe occidentale et d'Amérique du

Nord constituait une solution partielle à ce risque de "finlandisation", ceci tant au niveau militaire que politique. La logique qui s'applique ici est bien celle de l'équilibre des puissances appliquée au cadre du système atlantique, qui permet au Canada de disposer d'un contrepoids à l'influence américaine. Plusieurs commentateurs et acteurs de l'époque ont souligné cette dimension. Ainsi, selon John Holmes :

*There was the important consideration of counter-weight. This was not excessively stressed in public pronouncements as it could be construed in Congress as anti-american, but politicians and officials saw in the Atlantic link a balancing*



Signature du Traité de l'Atlantique Nord à Washington, 4 avril 1949.

PHOTO OTAN

of the commitment which they had just made, after heart-searching, for joint continental defence<sup>27</sup>.

D'autres auteurs emploieront un langage plus imagé pour exprimer cette logique.

*The idea of an opening towards Europe as an off-set to excessive American influence was a powerful factor in Canada's enthusiastic support for NATO. A Canadian statesman might have cribbed from Canning: "I have called into existence the Old World in order to restore the balance of the New". A former Minister of National Defence put it a little differently: with fifteen people in the bed you are less likely to get raped!*<sup>28</sup>

Même s'il n'allait (ou n'osait pas aller) aussi loin, Pearson reconnaît le fondement de cet argument. "In one form or another, for Canada, there was always security in numbers. We did not want to be alone with our close friend and neighbour. As a debutante on the world stage we were worried, not about rape, but seduction"<sup>29</sup>. En ce sens, la participation à l'Alliance atlantique apparaît comme une affirmation de l'existence nationale du Canada face aux États-Unis.

De plus, la création d'une entente multilatérale offrait au gouvernement canadien l'opportunité d'établir des relations privilégiées avec d'autres alliés lorsque venait le temps de discuter avec les États-Unis, et donc de renforcer son influence auprès de Washington<sup>30</sup>. Cette influence découlera en partie de l'obligation morale, pour les alliés — et surtout pour les États-Unis — de consulter et d'informer ses partenaires lorsqu'il entreprend une action pouvant avoir un impact sur leurs intérêts<sup>31</sup>.

Les préoccupations des autorités canadiennes à l'égard de l'influence américaine allaient, tout autant que certains principes ou concepts hérités de l'internationalisme, déterminer la façon dont elles concevaient la nature et la forme de la future alliance. Au cours de négociations, le Canada allait défendre une série de principes qui consacraient sa conception de l'Alliance<sup>32</sup>. Ainsi, l'engagement d'assistance devait être <réci-proque> (par opposition à une garantie unilatérale des États-Unis), il devait engager fermement les États-Unis (ce qui irait donc au-delà d'une déclaration du Président ou du Congrès) et être complété par des engagements de coopération dans les domaines non-militaires.

L'Alliance devait, bien entendu, comporter une dimension militaire. La solution à la menace posée par l'Armée rouge résidait en partie dans une alliance susceptible de dissuader l'URSS d'utiliser sa puissance militaire pour imposer sa volonté à un ou plusieurs États occidentaux. Pour les Canadiens, un simple engagement d'assistance mutuelle était suffisant, dans la mesure où les termes étaient suffisamment précis et contraignants, et l'Alliance n'avait pas à être complétée par une organisation militaire



Cérémonie d'inauguration du premier quartier général du SHAPE à Roquencourt près de Paris, 1951.

proprement dite. Toutefois, il était essentiel que cette promesse d'assistance soit mutuelle et réciproque, ceci afin d'éviter que les États-Unis n'exercent un pouvoir sans partage et de permettre que les discussions relatives à la défense du continent nord-américain puissent être transposées dans un cadre multilatéral.

Le Canada attachait par ailleurs une grande importance à ce que les États-Unis soient pleinement impliqués dans la nouvelle alliance. Outre le fait que les Canadiens étaient bien conscients que l'engagement des Américains était essentiel pour assurer la sécurité européenne, cette considération reflétait les préoccupations immédiates du Canada. D'une part, cet engagement constituait un obstacle à d'éventuelles velléités isolationnistes de la part de Washington<sup>33</sup>, qui pourraient entraîner la création d'une "forteresse Amérique" au sein de laquelle le dialogue strictement bilatéral tant redouté deviendrait inévitable. D'autre part, en insérant Américains et Européens dans un même système, les Canadiens bénéficiaient d'un cadre où pouvaient effectivement se développer des relations d'équilibre et de contrepois.

Dans cette perspective, le Canada s'est opposé aux conceptions de l'Alliance qui consacraient la distinction entre l'Amérique du Nord et l'Europe et qui, de ce fait, associaient encore plus étroitement le Canada aux États-Unis en matière de sécurité. Ceci explique l'aversion des Canadiens à admettre l'idée selon laquelle la "société nord-atlantique" repose sur deux piliers, l'un américain, l'autre européen<sup>34</sup>. Au contraire, les Canadiens privilégieront toujours une application du concept qui met l'accent sur un partenariat entre États égaux en droit (et non entre continents), sans considérations géographiques autres que celles de nature purement tactique<sup>35</sup>.

Ces préoccupations sont évidentes dans les réflexions des diplomates canadiens. Ainsi, lorsque les États-Unis offrent une garantie d'assistance unilatérale en lieu et place d'un

traité, Reid écrit :

*One argument which is particularly strong from the Canadian point of view is that it would be far more difficult for Canada to collaborate in planning defence against Soviet aggression on the basis of a unilateral United States assurance than it would be if both countries were parties to an Atlantic treaty. Furthermore, under such a treaty the joint planning of the defence of North America would fall into place as part of a larger whole and the difficulties arising in Canada from the fear of invasion of Canadian sovereignty by the United States would be diminished. If the present state of affairs is maintained or even if there is merely a Presidential or Congressional declaration, the advocates in Canada of a policy of aloofness would be able to strengthen their position. An Atlantic treaty would go a long way towards lessening the political difficulties of defence planning in Canada by bringing the United Kingdom, the United States and Canada into partnership.<sup>36</sup>*

Hume Wrong aura d'ailleurs utilisé cet argument dans ses entretiens avec George Kennan, son interlocuteur américain<sup>37</sup>. Ces considérations, entre autres choses, expliquent l'intense activité diplomatique canadienne à Washington, en mai et juin 1948, lors des discussions entourant le vote du Congrès sur la résolution Vanderberg, laquelle autorisait la conclusion d'alliance en temps de paix.

Enfin, dans l'optique du Canada, une approche strictement militaire demeurerait insuffisante et devait être complétée par des engagements destinés à accroître la solidarité économique, politique et morale des alliés<sup>38</sup>. Ces engagements devaient d'abord permettre à l'Occident de faire face à la menace politique posée par le Communisme tout en poursuivant l'effort entrepris dans le cadre du plan Marshall. Ils visaient également à éviter que les alliés ne s'affaiblissent en s'entre-déchirant pour des motifs économiques.

### De l'Alliance à la fédération en passant par la communauté

Derrière cette conception relativement large de la sécurité



Conférence de presse à la session ministérielle, Paris, 1953.

Photo: OTAN

se profile une vision intégratrice très poussée qui servira de fondement à l'idée de "communauté atlantique" proposée par certains membres des Affaires extérieures, dont Louis St-Laurent (qui devient Premier ministre en septembre 1948) et Escott Reid. Le concept de "communauté atlantique" tel qu'employé par les dirigeants canadiens en 1948-1949<sup>39</sup> restait assez flou et n'a pas fait l'objet d'un projet formel. Dans le sens le plus général, il servait à désigner la communauté de valeurs et de culture qui unissait l'Occident et qui servait de fondement à la solidarité entre les signataires. Toutefois, le concept avait également une dimension normative et désignait un ensemble de règles, de pratiques et d'institutions qui devaient servir de creuset à une société nord-atlantique politiquement, culturellement et économiquement intégrée.

Tous les officiels ne partageaient pas la même vision de ce que devait être cette communauté, et il est possible de percevoir des différences majeures dans les conceptions véhiculées par les "réalistes", personnifiés par Hume Wrong, et les "institutionalistes", dont le principal représentant était Escott Reid.

Pour ce dernier, l'Alliance n'était qu'une étape vers une construction politique beaucoup plus élaborée: "I believed that such a treaty could be the basis for the building of a federation of North Atlantic countries — a real North Atlantic Community"<sup>40</sup>. Cette idée rejoint celle évoquée par St-Laurent, Pearson et Claxton en 1948 :

*The proposed North Atlantic Alliance carries out the principle of a pooling of risks, resources, and control over policy. [...] It creates a new international institution which will have within itself possibilities of growth and of adaptation to changing conditions. The North Atlantic Community is today a real commonwealth of nations which share the same democratic and cultural traditions. If a movement towards its political and economic unification can be started this year, no one can forecast the extent of the unity which may exist five, ten, fifteen, or twenty years from now.<sup>41</sup>*

J. W. Holmes résume ce projet de la façon suivante :

*The more federalist — or institution-minded — officials, like Reid, certainly did not expect to create a new confederation of the North Atlantic immediately, but, like the signatories of the Treaty of Rome somewhat later, they had in mind setting in motion certain trends which would lead to supra-governmental authority as soon as possible.<sup>42</sup>*

Du point de vue de Reid, la création d'une structure constitutionnelle permanente au sein de la Communauté atlantique permettrait également de faciliter la fonction de contrepoids : "We believed that the more developed the constitutional structure of the Community became the more the power of the United States would be restrained by the influence of its allies, especially Britain and France".<sup>43</sup>

Hume Wrong, ambassadeur canadien à Washington, défendait un point de vue plus nuancé. De l'avis de J. W. Holmes, "Wrong was a functionalist and he faced every day the realities of American politics which made any supra-national conception out of question"<sup>44</sup>. Sceptique à



Les "Trois Sages", MM Halvard Lange, Gaetano Martino et Lester Pearson, 1956.

l'idée de créer une vaste coalition, qu'il jugait inefficace et difficile à gérer, Wrong préférait que "l'alliance" se résume à un ensemble de garanties unilatérales offertes par les États-Unis. Comme il le disait à Reid, "We are creating not a federation but an alliance"<sup>45</sup>. Si la conception de Reid était partagée par St-Laurent et Pearson, c'est néanmoins Wrong qui dirigera la délégation canadienne lors des négociations de Washington qui mèneront à la conclusion du Traité<sup>46</sup>.

Quoiqu'il en soit, les principes élaborés par Ottawa auront un impact sur les négociations entamées à Washington. L'implication complète des États-Unis, l'insertion du principe de réciprocité et l'obtention d'un engagement ferme des alliés sur le plan de la coopération dans les domaines non-militaires constitueront ainsi les principaux objectifs du Canada. Ceux-ci heurtaient de plein fouet plusieurs positions défendues par les Américains ou les Britanniques. Pour ceux-ci, l'alliance devait être une version plus élaborée de l'alliance anglo-américaine du temps de guerre, laquelle ne suffisait cependant pas aux fins poursuivies par Ottawa, l'Angleterre de l'après-guerre ne pouvant, à elle-seule, jouer le rôle de contrepoids. Plus dangereuse encore, l'idée proposée par l'Américain Kennan de fonder l'alliance sur un double pilier, l'un européen, l'autre nord-américain<sup>47</sup>, risquait de mener directement à ce que les Canadiens voulaient éviter. Les diplomates canadiens eurent donc fort à faire pour écarter ces approches.

À bien des égards, le Traité de Washington, signé le 4 avril 1949, porte l'empreinte du Canada. L'esprit général qui s'en dégage est fort semblable à la conception que s'en faisaient les dirigeants canadiens, et les différents articles reflètent les principales préoccupations énumérées plus haut. L'insertion de l'article II, qui portait sur la coopération dans les domaines non-militaires, constitue une indéniable victoire diplomatique pour le Canada. L'article V, qui consacrait le principe de l'assistance mutuelle, est un autre motif de satisfaction pour la délégation canadienne. Toutefois, plusieurs diplomates canadiens, dont Reid lui-même, estiment n'avoir obtenu que des succès limités et auraient souhaité des engagements beaucoup plus fermes, tant du point de vue de la coopération non-militaire que

des garanties d'assistance militaires<sup>48</sup>. Quoi qu'il en soit, le Traité de Washington marque l'institutionnalisation du "couplage stratégique" Europe - Amérique du Nord et répond, de ce fait, à l'intérêt du Canada.

### La militarisation du lien transatlantique

Si le libellé du Traité de Washington, et tout particulièrement de l'article II, semblait répondre, du moins en partie, aux espoirs des diplomates canadiens, la mise en oeuvre de ces dispositions allait se révéler plus problématique. Les premières initiatives canadiennes touchant à la coopération économique et financière allaient en effet permettre de mesurer les limites de la bonne volonté des alliés dans le domaine de la coopération non-militaire<sup>49</sup>. Ceux-ci devaient opposer une fin de non-recevoir aux propositions canadiennes, préférant se concentrer sur les aspects strictement militaires de la sécurité. Cette tendance devait s'accroître avec le déclenchement de la guerre de Corée en juin 1950. La crainte que les événements en Asie ne se répercutent sur le théâtre européen devait inciter les alliés à se réarmer, à élargir les structures de l'Alliance (réarmement allemand, admission de la Grèce et de la Turquie) et à se doter d'une organisation permanente, l'OTAN, chargée de coordonner l'effort de défense commun. En quelques mois, l'Alliance avait pris une forme qui semblait bien éloignée de l'idée originale que s'en étaient faite les diplomates canadiens.

Du point de vue du Canada, cette tendance à la militarisation de l'Alliance aura d'importantes conséquences. Elle allait l'obliger à s'engager dans une voie qu'il aurait souhaité éviter, tout en le contraignant à mettre en veilleuse ses projets de communauté atlantique. En 1950-1951, Pearson cherchera, en vain, des alternatives à cette tendance à la militarisation en proposant, notamment, la création d'une nouvelle alliance à caractère proprement militaire<sup>50</sup>. Les réticences d'Ottawa devant le processus de militarisation se durciront encore lorsque l'OTAN demandera à ses membres de contribuer militairement à la défense de l'Europe occidentale. Toutefois, lorsque les alliés européens et américains s'entendront sur la nécessité de réarmer et de masser des forces en Allemagne, le Canada n'aura d'autre choix que de suivre le mouvement et de contribuer, en 1951, à la défense du front central<sup>51</sup>. À terme cependant, l'envoi des forces canadiennes allait servir les fins de la politique d'équilibre des puissances.

Cette considération fut présente jusqu'au niveau tactique, alors qu'un débat s'engagea sur le choix du secteur où devraient être déployées les forces canadiennes, c'est-à-dire le secteur américain ou le secteur britannique. Parmi les arguments évoqués par le général Guy Simonds en faveur de la seconde option, la recherche d'un contrepoids semble occuper une place importante.

*Simonds' main argument [...] rested on the need for Canada to help maintain a "balance of power" within NATO. He argued that the United States had "risen to an unprecedented position of dominance in the modern world" and that Cana-*

da's best interest would be served "by helping to provide a counter-balance to the power of the US [within NATO] rather than by augmenting that power" by stationing its troops in the US zone of occupation. [...] American diplomat George P. Kennan had wanted to contain the Soviet Union; Simonds wanted to contain the Americans!<sup>52</sup>

Le processus de militarisation de l'Alliance sonne le glas des espoirs d'intégration économique et de Commonwealth atlantique. À partir de 1951-1952, les diplomates canadiens mettent l'accent sur la coopération et la consultation politique, plus compatibles avec la nouvelle orientation de l'Alliance. Pour le Canada, le processus consultatif semblait, en effet, constituer un moyen efficace d'influencer la position américaine. Comme le rappelle Escott Reid :

*When re-assessing Canadian foreign policy in 1951 in the light of the Korean war, [Pearson] and I believed that the best hope of restraining the United States from pursuing impatient or provocative policies lay in strengthening the procedures for consultation in the North Atlantic alliance. We believed that the North Atlantic alliance provided a check and balance on the United States.*<sup>53</sup>

Ces efforts seront en partie récompensés, en 1956, par le "rapport des Trois sages" qui jettera les bases de cette coopération. Ce (modeste) succès contribuera à renforcer le rôle de contrepoids que les diplomates canadiens cherchaient à donner à l'Alliance.

Le Canada s'est donc plié aux impératifs de la militarisation de l'Alliance. Dans la mesure où les alliés s'étaient engagés collectivement dans cette dynamique, Ottawa ne pouvait se permettre de s'isoler en se tenant à l'écart de l'organisation militaire et du commandement intégré. Une telle attitude aurait certainement eu l'effet inverse de celui souhaité par la création de l'Alliance. En ce sens, la présence militaire du Canada en Europe a pris une dimension politique très importante. Avec le temps, ces troupes sont devenues le symbole de la solidarité unissant le Canada et l'Europe.

Par un curieux retour des choses, le processus de militarisation a, en partie, permis de réaliser ce que cherchaient à développer plusieurs diplomates de l'époque, mais sur des bases différentes. Le lien transatlantique s'est enraciné non pas par la formation d'une "fédération supranationale", mais plutôt par l'établissement des piliers juridique et militaire de la défense commune, constitués respectivement par le Traité de Washington et la présence militaire canadienne et américaine permanente en sol européen. Ces deux dimensions seront désormais indivisibles, l'une pouvant difficilement être crédible sans l'autre. C'est par cette forme de couplage Amérique du Nord - Europe que le Canada pourra espérer pratiquer sa diplomatie de l'équilibre des puissances.

## Conclusion

La préoccupation majeure du Canada, durant la période 1943 à 1952, était de limiter le plus possible les effets des rapports inégaux avec les États-Unis que lui imposait la

géographie, ce qui impliquait d'éviter à la fois l'isolement en Amérique du Nord et le développement de relations trop exclusives avec son voisin. Nous avons démontré que cet objectif stratégique explique, en bonne partie, l'importante participation canadienne à l'effort de guerre allié, sa politique internationaliste de l'après-guerre et son engagement enthousiaste dans la création de l'Alliance atlantique. Ottawa a ainsi poursuivi, sans l'avouer ouvertement, une politique d'équilibre des puissances impliquant les pays d'Europe occidentale et les États-Unis. Même si cette approche stratégique globale, basée sur la perception des contemporains de l'intérêt national, n'est évoquée que du bout des lèvres dans la littérature, elle apparaît bien présente.

Cette démarche "réaliste", qui fait appel à la notion d'intérêt national et à la politique d'équilibre des puissances, pourrait bien être appliquée à d'autres périodes historiques. L'histoire canadienne, de la guerre des Boers jusqu'à la guerre du Golfe arabo-persique, en passant par les deux guerres mondiales, le déploiement des forces canadiennes en Europe durant la guerre de Corée, présente au moins un élément de continuité, car on l'interprète comme une recherche constante en vue d'établir et de renforcer le lien stratégique entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Nous pouvons ainsi mieux apprécier la logique stratégique commune qui unit certains épisodes souvent observés individuellement, et faire ressortir des éléments de continuité là où l'on ne voulait voir que rupture. Cette perspective offre donc des pistes de recherche intéressantes pour l'étude de l'évolution des politiques de sécurité du Canada.

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

22. Louis St-Laurent, *Débats de la Chambre des communes*, 19 juin 1948, pp. 5714-5715.
23. Pour une revue des motifs qui ont poussé le Canada à s'engager dans le projet d'Alliance, voir Paul Létourneau, "Les motivations originales du Canada...", *op. cit.* (1992), pp. 49-66.
24. Voir les discours de Louis St-Laurent, le 29 avril et le 11 juin 1948. *Débats de la Chambre des communes*, 29 avril 1948, pp. 3538-3539; R. A. Mackay, *Canadian Foreign Policy 1945-1954. Selected Speeches and Documents*, Toronto, McClelland and Stewart, 1971, pp. 184-186.
25. Sur ce sujet, voir Paul Létourneau, "Entre les superpuissances; Introduction à la problématique géostratégique du Canada", *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 34, no. 93, décembre 1990, pp. 285-298.
26. Comme le soulignera, quelques années plus tard, un document du ministère des Affaires extérieures, "il serait très difficile pour le gouvernement canadien de rejeter toute proposition d'envergure que les États-Unis jugeraient essentielle pour la sécurité de l'Amérique du Nord". Cité par Joel J. Sokolsky, "The Future of North American Defence Co-Operation", *International Journal*, vol. XLVI, no 1, hiver 1990-91, p. 30.
27. John W. Holmes, *op. cit.* (1982), p. 106.
28. D'après J. Sutherland, *op. cit.* (1962), p. 207.
29. Lester B. Pearson, *Memoirs, vol. II 1948-57. The International Years*, University of Toronto Press, 1973, pp. 32-33.
30. Paul Létourneau, "Les motivations originales du Canada...", *op. cit.* (1992), p. 54; Gerald Wright, *op. cit.* (1986), p. 118.
31. Escott Reid, *Canada and the United States: Neighbours and Allies*, Déclarations et discours no. 51/16, 19 avril 1951.
32. Ces principes sont énoncés dans la correspondance de Reid. *Memo-*

- randum for Mr Heeney, par Escott Reid, 1er juin 1948, Archives nationales du Canada, RG 2-18, vol. 112, dossier U-40-4.
33. Kim Richard Nossal, "Un pays européen? L'histoire de l'atlantisme au Canada" dans *La politique étrangère canadienne dans un ordre international en mutation. Une volonté de se démarquer?*, Québec, Centre québécois de relations internationales, 1992, p. 136.
  34. Comme le rappelle Pearson, "an Atlantic alliance composed of two pillars, group, or pole — one European, one north American — would have created an unenviable position for Canada in our relations with the United States", Lester B. Pearson, *op. cit.* (1973), p. 51.
  35. Kim Richard Nossal, *op. cit.*, 1992, p. 137. L'un des adversaires les plus acharnés de la conception du "double pilier" (ou, en anglais, "dumbbell") fut certainement John W. Holmes. Voir "The Dumbbell Won't Do", *Foreign Policy*, no. 50, printemps 1983, p. 3-22; "Canada, NATO, and Western Security" dans J. W. Holmes, *op. cit.* (1986), pp. 122-139.
  36. *Memorandum for Mr Heeney*, par Escott Reid, 1er juin 1948, Archives nationales du Canada, RG 2-18, vol. 112, dossier U-40-4, p. 5.
  37. *Lettre de H. Wrong à Mr Stone*, Washington, 19 mai 1948, Archives nationales du Canada, MG 30E101, vol. 4, dossier 26.
  38. Cette idée fut maintes fois reprise par St-Laurent, alors qu'il menait sa "croisade" pancanadienne en faveur de l'Alliance en 1948. Voir, par exemple, le discours prononcé le 11 novembre 1948, cité par R. A. Mackay, *op. cit.* (1971), p. 188. Outre les avantages stratégiques et politiques qu'ils procuraient face à l'URSS, les aspects non militaires de l'Alliance répondaient à une considération de politique intérieure en servant à convaincre certains segments de la population, particulièrement au Québec, dont l'opposition à un engagement militaire à l'étranger demeurait forte. Par exemple, *Teletype "WA-337. Top Secret. North Atlantic Treaty"* de l'ambassadeur canadien à Washington au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 9 février 1949, Archives nationales du Canada, RG 2-18, vol. 112, dossier U-40-4.
  39. On retrouve des traces de cette idée dans les archives. Par exemple, dès juin 1948, une note suggérait "d'utiliser le terme 'Communauté Atlantique' pour désigner l'organisation internationale établie par le traité". *Canadian Attitude Towards a North Atlantic Defence Agreement (Draft)*, probablement par Escott Reid (initialé ER), 26 juin 1948, Archives nationales du Canada, MG 30E101, vol. 7, dossier no. 40.
  40. Escott Reid, *op. cit.* (1967), p. 430.
  41. Lester Pearson, *Memorandum to the Cabinet. North Atlantic Treaty*, 4 octobre 1948, Archives nationales du Canada, 30E101, vol. 5, dossier no. 29, p. 3. Également cité par E. Reid, *op. cit.* (1967), pp. 439-440.
  42. John W. Holmes, *op. cit.* (1982), p. 113.
  43. Escott Reid, *op. cit.* (1986), p. 171.
  44. John W. Holmes, *op. cit.* (1982), p. 113.
  45. *Ibid.*, p. 113. Voir également p. 101.
  46. Ce que Reid considérera ultérieurement comme une erreur puisque Wrong, à titre d'ambassadeur, était plus enclin à prendre en considération les réticences de homologues américains et donc de céder sur des éléments importants du point de vue canadien. Escott Reid, *op. cit.* (1986), p. 177.
  47. John W. Holmes, *op. cit.* (1982), p. 106. Escott Reid, *op. cit.* (1986), pp. 162-175.
  48. Escott Reid, *op. cit.* (1986), p. 163.
  49. John W. Holmes, *op. cit.* (1982), pp. 222-224.
  50. John W. Holmes, *op. cit.* (1982), p. 224; Escott Reid, *op. cit.* (1986), p. 180.
  51. Sur le débat entourant le déploiement des forces canadiennes en Europe, voir David J. Bercuson, "The Return of the Canadians to Europe: Britannia Rules the Rhine" dans Margaret O. Macmillan et David S. Sorenson (éds), *op. cit.* (1990), pp. 15-26.
  52. David J. Bercuson, *op. cit.* (1990), p. 21.
  53. Scott Reid, *op. cit.* (1986), p. 182, note 46. Reid avait d'ailleurs évoqué cette idée dans un mémorandum distribué en 1951. John W. Holmes, *op. cit.* (1982), p. 227.

# PEACEKEEPING '94

## EXHIBITION & SEMINAR

**Register today and make plans to attend  
this unique international event.**

- Exhibitors from 15 countries
- Meet senior UN and NATO procurement staff
- International trade counsellors in attendance
- Humanitarian Aid organizations will discuss their procurement needs
- Outstanding Seminar program with internationally renowned speakers
- Opportunities for seminar delegates to meet one on one with speakers
- Banquet speaker — Major-General Cordy-Simpson, Commander 1st (U.K.) Armoured Division and Former Commander UN Protection Force in former Yugoslavia (UNPROFOR)
- Air/Hotel discounts

**For further information contact:**

**Registration**

**PEACEKEEPING '94**

**310 Dupont Street, Toronto, Ontario, Canada M5R 1V9**

**Tel: (416) 968-7252 Fax: (416) 968-2377**